

INSTITUTION D'AMENAGEMENT DE LA VILAINE

DRAGAGES DES PORTS DE LA VILAINE : Ecluse d'Arzal, Veille Roche à Camoël, Port de Tréhiguier et Chenal de Billiers

Moyens de surveillance et mesures de suivi

Dossier 103097RA5

Quimper, décembre 2004



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1 - MOYENS DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX	1
2 - MESURES DE SUIVI DES TRAVAUX	1
2.1 - AUTO-SURVEILLANCE	1
2.2 - BATHYMETRIES DE CONTROLE	2
2.3 - CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX DE L'ESTUAIRE INTERMEDIAIRE.....	2
2.4 - CONTROLE DE LA QUALITE DU MILIEU BIOLOGIQUE	2
2.5 - SURVEILLANCE DE L'ENVASEMENT DE L'ESTUAIRE.....	3

1 - MOYENS DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Les mesures indispensables à mettre en œuvre pendant la période de travaux sont :

- définition des zones d'accès interdit au public, aussi bien sur l'espace maritime que sur le littoral ;
- matérialisation physique *in situ* de ces emprises, par balisage visible de jour et de nuit, au niveau du plan d'eau et au niveau terrestre, à charge des entreprises titulaires des travaux en concertation avec les services de l'Etat concernés ;
- informations préalables par avis aux navigateurs, aux riverains et aux usagers habituels du site (par voie d'affichage sur site, en mairie et par voie de presse) ;
- veille environnementale vis-à-vis des engins de chantier et du personnel (plan d'assurance qualité des entreprises titulaires) ;
- auto-surveillance des entreprises.

2 - MESURES DE SUIVI DES TRAVAUX

2.1 - AUTO-SURVEILLANCE

Les entreprises titulaires des travaux et l'IAV, si le rotodévaseur est géré en régie, tiendront un cahier des travaux de dragage.

Le cahier contiendra, au minimum, les informations suivantes :

- ♦ Heures de début et de fin de travaux (y compris par tranche, si nécessaire),
- ♦ Indication des zones travaillées (avec positionnement GPS si disponible) et volumes dragués estimés,
- ♦ Heures des BM et PM du jour, ainsi que les coefficients de marée,
- ♦ Descriptif sommaire des conditions météorologiques : évaluation de la force et de la direction des vents (à confronter avec les données anémométriques du barrage d'Arzal), états de mer,
- ♦ Inscription des commentaires, difficultés et incidents.

Ce cahier sera à bord et à disposition des services chargés de la police de l'eau en cas de visite de contrôle.

Une copie du cahier sera transmise aux services de la police de l'eau après chaque grande campagne de dragage, et au moins une fois par an.

2.2 - BATHYMETRIES DE CONTROLE

Un contrôle bathymétrique des zones draguées sera effectué à l'issue de chaque grande campagne de dragage. Il sera mis à disposition des services chargés de la police de l'eau uniquement sur demande.

2.3 - CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX DE L'ESTUAIRE INTERMEDIAIRE

Depuis la mi-octobre 2004, une bouée MAREL est installée en bordure du chenal en aval de Tréhiguier (proche de la ligne de mouillage). Cette bouée mesure toutes les 10 minutes les paramètres suivants :

- ♦ Tp°C,
- ♦ pH,
- ♦ conductivité,
- ♦ Chl.a,
- ♦ O2 dissous
- ♦ Turbidité.

Ces données sont télétransmises à l'IAV qui assure la surveillance en régie. Ces données permettront de suivre l'évolution de la qualité des eaux de l'estuaire intermédiaire.

Un bilan mensuel sera dressé par l'IAV et transmis aux services chargés de la police de l'eau.

De plus, les données des réseaux de surveillance de la qualité des eaux littorales (Ddass et Ifremer) seront demandées aux institutionnels afin d'obtenir les analyses en temps réel. Ces données seront intégrées au bilan mensuel sus cité.

2.4 - CONTROLE DE LA QUALITE DU MILIEU BIOLOGIQUE

Un suivi des organismes filtreurs dans l'estuaire sera réalisé en concertation avec les professionnels. Des moules seront prélevées sur les bouchots de Cromenac'h. On mesurera le taux d'*E. coli* et la concentration en Cadmium des chairs et liquides intervalvaires. Les mesures se feront à un rythme mensuel : 2 mois avant les travaux de dragage, pendant toute la durée des travaux et 2 mois après les travaux. Un bilan annuel des mesures sera rédigé et transmis aux services en charge de la police de l'eau.

Pour compléter ce suivi, les données des réseaux de surveillance de la qualité des organismes filtreurs (pêche à pied récréative pour la Ddass et REMI/REPHY pour Ifremer) seront demandées aux institutionnels afin d'obtenir les analyses en temps réel. Ces données seront intégrées au bilan annuel sus cité.

2.5 - SURVEILLANCE DE L'ENVASEMENT DE L'ESTUAIRE

Le réseau de surveillance de l'envasement de l'estuaire (pieux sur différentes plages) mis en place par l'IAV sera sollicité. Un bilan des observations sera transmis annuellement, et au moins après chaque grande campagne de dragage, aux services chargés de la police de l'eau.